

L'ÉVÉNEMENT

FRANÇOISE ASSO : « L'UNIVERSITÉ N'EST PAS UNE ÉCOLE PROFESSIONNELLE »

Valérie Péresse ou les présidents d'université, tous pensaient avoir tourné la page de la mobilisation anti-LRU. Sur le terrain, si la loi commence à être appliquée, elle suscite toujours de nombreuses controverses. En témoigne la Rencontre nationale sur l'enseignement supérieur et la recherche, organisée le 8 février par une intersyndicale. Françoise Asso⁽¹⁾, maître de conférences et membre du collectif Sauvons l'université⁽²⁾, dénonce le « *silence des journalistes* » concernant la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, contre laquelle la « *mobilisation se poursuit* ».

Pourquoi cette charge sur le traitement médiatique de la loi LRU ?

Nous sommes nombreux dans les universités à avoir l'impression que tout le monde fait comme si tout allait bien, comme si la contestation de la loi LRU s'était arrêtée avec la fin des blocages, comme si les présidents d'université qui sont les interlocuteurs uniques du ministère parlaient au nom de tous les universitaires. La réalité est toute autre. Une grande partie de la population n'est informée ni de ce qui se passe dans les universités, ni de ce que signifie la réforme mise en œuvre. L'opposition à cette loi est toujours vive. Il suffit de se rendre sur le site du collectif Sauvons l'université et sur quelques autres pour s'en rendre compte.

Les universitaires seraient-ils « inaudibles » ?

Aujourd'hui, chacun est entraîné dans l'idée qu'il faut « réformer ». Vouloir réformer, c'est « moderne ». S'opposer, de ce fait, devient un comportement réactionnaire, un signe d'immobilisme, de passéisme. En réalité, on n'a plus le droit de réfléchir. Le terme même d'intellectuel est d'ailleurs aujourd'hui une insulte. Nombreux sont ceux qui estiment que les profs en général et les universitaires en particulier sont des gens « *qui ne fichent rien, qu'il y en a*

trop, et qu'il faut les mettre au pas ». Et l'on reproduit un discours commun sur le mode : les universitaires ne veulent pas changer, ils ne se rendent pas compte que le monde évolue. Par ailleurs, on ne cesse de dire que l'université n'a pas connu de réforme depuis des années. C'est une contre-vérité évidente quand on pense à la réforme LMD ou à la semestrialisation, imposée dans des disciplines où l'on a besoin de temps. Nous nous opposons à la loi LRU parce que, sur de nombreux points, nous estimons qu'elle est mauvaise et dangereuse.

Quels sont justement les points contestés ?

On entend dire que les universitaires refusent l'autonomie : c'est le contraire. Étant donné le nouveau mode de gouvernance institué et le recours important aux fonds privés, l'université ne sera plus indépendante, ni du ministère ni des entreprises. Sans compter que le statut des enseignants-chercheurs est gravement remis en cause.

Pourquoi êtes-vous opposée au nouveau mode de gouvernance ?

Réduire le nombre d'instances décisionnelles pouvait être une bonne idée. Seulement la loi donne plus de pouvoirs à un président qui en avait déjà énormément, et ce sans permettre l'existence de contre-pouvoirs. Les différents conseils n'ont plus qu'un avis consultatif. On se retrouve dans un système d'oligarchie, avec un groupe restreint de décisionnaires n'ayant aucun compte à rendre pendant toute la durée de leur mandat.

À l'heure où les universités sont sous-dotées, le développement des financements privés n'est-il pas indispensable ?

L'université a absolument besoin d'argent : il suffit de voir l'état de délabrement des locaux dans lesquels nous travaillons pour s'en rendre compte. Je ne suis pas, quant à moi, opposée

sommaire

L'essentiel pp. 2-3

Dossier pp. 4-5

Les recruteurs à la page du Web 2.0

En bref, Zoom,

Télex p. 6

Gros plan p. 7

Trombinoscope,

Carnet, Agenda p. 8

NOTES

(1) Maître de conférences en littérature française à l'université de Lille 3, elle a publié une tribune dans *Libération* le 18 janvier 2008 (« Relents d'omerta sur les universités »).

(2) Présidée par Jean-Louis Fournel, professeur à Paris 8-Saint-Denis, Sauvons l'université vient de déposer un statut d'association. Son site : www.sauvonsluniversite.fr.

L'ESSENTIEL

► Universités

OPÉRATION CAMPUS :

UN APPEL À PROJETS POUR CE PRINTEMPS

Le plan Campus, désormais baptisé « Opération Campus », a été présenté le 6 février par Valérie Pécresse en Conseil des ministres. Il va s'écouler un an entre l'appel à projets qui s'achèvera en avril et le lancement opérationnel des travaux pour les dix projets sélectionnés. Un deuxième appel à projets aura lieu avant l'été 2008. Le ministère a déjà une petite idée des sites où injecter l'argent : Toulouse 2-Le Mirail au titre des campus dégradés, le plateau de Saclay (Essonne-Yvelines) et la Cité des humanités et des sciences sociales à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) pour les campus fondés *ex nihilo*. La philosophie de cette opération répond à deux objectifs : créer des « lieux de vie » et fédérer de grands campus pour accroître leur visibilité internationale. Mais aussi s'appuyer sur l'existant en résolvant les « situations immobilières les plus urgentes ». Un cahier des charges a été défini autour de quatre critères de sélection. Tout d'abord « l'ambition pédagogique et scientifique du projet ». Viennent ensuite l'urgence de la situation immobilière et « la capacité à optimiser le patrimoine immobilier », « le développement d'une vie de campus » et enfin le caractère « structurant et innovant » du projet pour le territoire. Huit personnalités « indépendantes, expérimentées et ouvertes sur le monde » sélectionneront les projets. Pour financer le plan immobilier, il sera fait appel à des partenariats public-privé (PPP). Seul hic : les 5 milliards d'euros promis par Nicolas Sarkozy ne sont pas encore dans les poches de l'État... La vente de 2,5 % du capital d'EDF n'a rapporté « que » 3,7 milliards d'euros, un milliard s'étant perdu en spéculation. Le ministère des Finances procédera donc dans les jours à venir à une nouvelle session de titres pour atteindre la somme escomptée.

Pour en savoir plus sur cette actualité : www.educpros.fr.

► Grandes écoles

HEC ET SCIENCES PO JOUENT LA CARTE

DE LA COMPLÉMENTARITÉ

« Nous voulions être les premiers à le faire », lance Bernard Ramanantsoa, directeur général du groupe HEC. « Cela faisait longtemps que nous cherchions une manière de travailler ensemble, car la vraie concurrence se joue à l'international », renchérit Richard Descoings, directeur de Sciences po Paris. C'est ainsi que les deux institutions phares de notre enseignement supérieur ont choisi de s'associer en ouvrant une filière commune. Ce parcours de master permettra aux étudiants en cours de scolarité d'obtenir simultanément le diplôme de l'un et l'autre établissement, tout en préparant à la compréhension des enjeux publics, politiques et privés. Inédite par son positionnement à mi-chemin entre managements privé et public, cette for-

mation l'est aussi par son montage et son ampleur. Assurée à part égale par les enseignants des deux maisons, cette filière devrait concerner à la rentrée prochaine une soixantaine d'étudiants, soit une trentaine dans chacune d'elles. Ces étudiants, entrés par les procédures traditionnelles, auront passé le filtre d'une seconde sélection fondée sur des critères académiques, de motivation, de leadership (dans le cadre d'activités associatives) et d'exposition à l'international. La première année se déroulera sur le campus d'HEC, la deuxième à Sciences po. Entre les deux, une année de césure permettra aux élèves de réaliser deux stages, en France et à l'étranger, dans le public et le privé. Cette coopération de deux institutions leaders en France, expérimentée sur leur programme phare, celui de la formation initiale, pourrait se poursuivre au niveau international avec un troisième partenaire. Puis elle pourrait s'étendre à la formation continue et à des projets de recherche.

LE DÉLICAT POSITIONNEMENT DE LA CTI

Le colloque annuel de la Commission des titres d'ingénieur (CTI), organisé le 5 février à Clermont-Ferrand, a été l'occasion de débats sur l'avenir de la commission et de son indépendance. Lassée de réclamer en vain depuis plusieurs années des moyens supplémentaires, la CTI – qui examine de quatre-vingts à cent dossiers d'écoles par an – a choisi d'affronter la comparaison européenne. L'agence NVAO (organisme d'évaluation des enseignements supérieurs néerlandais et belge flamand) a ainsi réalisé un audit sur l'organisation et les procédures de la CTI. Le verdict vient confirmer la propre analyse de la Commission des titres sur sa situation. « La CTI, dont la qualité d'expertise est reconnue par l'ensemble des parties prenantes, souffre d'un dramatique manque de moyens pour effectuer sa mission. Il en résulte des lacunes dans la communication et l'assurance qualité », écrivent les experts de NVAO. Désormais écrit noir sur blanc, le constat pourrait réveiller les consciences. Ou les appétits... Le directeur de la DGES, Bernard Saint-Girons, s'est engagé par oral – lorsqu'il a été reçu par les experts de NVAO – à ce que le ministère prenne ses décisions sur avis conforme à celui de la CTI. Ces derniers lui demandent aujourd'hui de confirmer ses dires. L'enjeu est de taille à un moment où la commission est fragilisée : son appartenance à l'ENQA (European Association for Quality Assurance in Higher Education), considérée comme vitale car elle est la voie d'entrée au registre européen pour l'assurance qualité, pourrait être remise en cause. L'association, qui a examiné le dossier de la CTI pour statuer sur le renouvellement de sa qualité de membre, pourrait bien rendre un avis négatif. Elle a, pour l'heure, réservé sa décision jusqu'à fin mars. C'est cet hypothétique non-renouvellement de la CTI au sein d'ENQA qui a précipité les discussions de rapprochement avec l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

► Europe

L'UNIVERSITÉ DE FRANCFORT ADOPTE LE STATUT DE FONDATION

Au premier janvier 2008, deux universités allemandes ont adopté le statut juridique de fondation. L'université privée Zeppelin University, de Friedrichshafen, veut assurer son financement à long terme par ce nouveau modèle capitalistique. Tout comme elle, l'université Johannes Wolfgang Goethe de Francfort, la cinquième du pays, mise sur un nombre important d'héritiers du boom économique de l'après-guerre. La veuve d'un banquier lui a ainsi déjà légué 33 millions d'euros. Pour l'établissement de Francfort, créé en 1914 par des citoyens de la ville, c'est un retour aux sources. Son président table sur ce renforcement d'autonomie (recrutement des enseignants, gestion des bâtiments, indépendance en recherche, pouvoir discrétionnaire en finances) pour accéder au rang des cinquante premières universités mondiales. Pour Stephan Hübner, porte-parole de l'université, ce modèle ouvre la voie à l'université d'avenir : « *Dans cinq ou dix ans, toutes les universités allemandes auront adopté ce statut car il permet d'accéder par étapes à l'autonomie.* » La conversion de celle de Francfort, qui a nécessité un amendement à la loi sur l'enseignement supérieur dans le Land de Hesse en septembre 2007, est balisée par des instances de régulation. Au rang de ces garde-fous, la rédaction d'un Codex par la présidence et les juristes maison qui délimite les prérogatives des donateurs en matière d'influence sur la destination de leurs legs. Par ailleurs, le sénat (conseil d'administration), qui réunit dix-sept membres issus du corps enseignant, des étudiants, des chercheurs et du personnel administratif, est doublé d'un conseil de surveillance de onze membres, dont des représentants du ministère de l'Éducation du Land. Enfin, un conseil d'administration de la fondation, au sein duquel siège le maire de Francfort, détient une fonction de consultation. Plus de trente personnes – et leurs suppléants – sont ainsi impliquées dans ces instances démocratiques.

GRANDE-BRETAGNE : PASSER SON BAC AU MACDO

Passer son bac au MacDo ? C'est désormais possible en Angleterre ! Le gouvernement vient de donner à la chaîne de restauration rapide l'autorisation d'attribuer à ses employés l'équivalent d'un bac pro en gestion de restaurant. En Grande-Bretagne, l'équivalent du bac a pour nom *A-Level*. Pour l'obtenir, les étudiants choisissent au minimum trois matières qu'ils préparent en deux ans après l'obtention du GCSE⁽¹⁾, diplôme national mettant fin à l'équivalent de la seconde. MacDonald's peut donc désormais délivrer son propre *A-Level*, intitulé « *Basic Shift Manager Course* » (cours de manager de base). Au programme : marketing, formation en ressources humaines et en gestion de la clientèle. L'organisme national chargé de contrôler la qualité des formations du secondaire, la QCA⁽²⁾, vient d'approuver

le contenu du « Mac diplôme ». Deux autres grandes firmes, Flybe et Network Rail, viennent de recevoir l'approbation du gouvernement d'octroyer leur propre *A-level*. C'est la première fois en Grande-Bretagne que des entreprises privées reçoivent l'autorisation de décerner des diplômes nationaux. Cependant, le service d'admission national dans les universités britanniques (UCAS)⁽³⁾ se réserve le droit de juger si les *A-levels* obtenus au sein de ces compagnies constitueront une assez bonne préparation pour accéder à l'enseignement supérieur. Pour John Denham, ministre de l'Innovation, des Universités et des Compétences, « *il s'agit d'un pas en avant important qui clôt les vieilles divisions entre les formations internes aux entreprises et les diplômes nationaux, quelque chose dont les salariés, les employeurs et le pays tout entier bénéficieront.* »

(1) *General Certificate of Secondary Education.*

(2) *Qualifications and Curriculum Authority.*

(3) *Universities and Colleges Admission Service.*

► Vie étudiante

STAGES : UN DÉCRET A MINIMA

La riposte étudiante n'a pas tardé au lendemain de la parution au *Journal officiel*, le 1^{er} février, du décret sur la rémunération des stages. Ce texte, qui complète le dispositif mis en place par la loi sur l'égalité des chances votée en mars 2006, fixe à 30 % du SMIC la rémunération obligatoire du stagiaire (exonérée de charges pour l'entreprise) quand celui-ci signe une convention pour une durée minimale de trois mois, soit un total d'environ 380 € par mois. Une décision a minima, qui ne reprend pas les propositions faites par le Comité des stages (où siègent, depuis septembre, à la demande du gouvernement, organisations syndicales et patronales) et notamment celle d'une rémunération mensuelle obligatoire au moins égale à 30 % du SMIC pour tout stage supérieur à deux mois (avec la possibilité d'une exonération des charges jusqu'à 50 %). L'UNEF va même plus loin en réclamant un demi-SMIC dès le premier mois de stage quelle qu'en soit la durée. « *Ce décret passe à côté de l'essentiel, dans la mesure où la grande majorité des stages étudiants durent moins de quatre mois, notamment ceux de licence et licence pro, DUT, BTS et master professionnel* », explique le syndicat dans un communiqué. Même son de cloche du côté de Génération précaire qui rappelle qu'avec 380 €, « *les stagiaires sont toujours en dessous du RMI et du seuil de pauvreté* ». Quant à Croissance Plus, une association de jeunes entrepreneurs associée depuis le départ aux discussions au sein du Comité des stages, elle se montre également très critique et demande que soit inscrite plus clairement l'interdiction des stages hors cursus (pour lutter contre le recours abusif aux stagiaires). Eux comme d'autres espèrent que ce décret pourra être complété par un projet législatif, promis par Xavier Bertrand lors de ses vœux à la presse le 16 janvier.

DOSSIER

LES RECRUTEURS À LA PAGE DU WEB 2.0

Ils s'affichent sur Facebook, chassent sur Viadeo ou LinkedIn, arpentent les mondes virtuels ou bloguent avec les jeunes diplômés... Les recruteurs « 2.0 » utilisent tout ce que le Web compte d'outils interactifs pour rajeunir leur image et attirer, via la Toile, de nouvelles recrues. Revue de détail de leurs pratiques (et de leurs retombées...) sur les réseaux sociaux, les mondes virtuels, les chats et la blogosphère.

A l'image de la nouvelle génération qu'elles cherchent à séduire, les entreprises usent (et abusent peut-être...?) du Web 2.0. Cette frénésie s'inscrit, en premier lieu, dans un contexte de tensions enregistrées depuis deux ou trois ans sur le marché des jeunes talents. Selon les statistiques de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), chaque offre d'emploi publiée au deuxième trimestre 2006 a attiré en moyenne 43 candidatures, contre 50 au deuxième trimestre 2005 et 59 au deuxième trimestre 2004. « Si vous recrutez dans l'informatique, les télécommunications ou le multimédia, vous savez que plus de 90 % des diplômés sont embauchés avant leur sortie d'études : la concurrence est très féroce dans certains secteurs ! » rapporte Jean-Marie Blanc, directeur régional Nord-Est de l'APEC. Or, tous les moyens sont bons pour recruter en période de crise, surtout les plus funs. « Depuis 2000, le véritable changement reste le rôle croissant joué par Internet et les applications associées dans le processus de recrutement », estime Jean-Marie Blanc, auteur par ailleurs du blog officiel de l'APEC. « Tous les candidats que je reçois sont très au fait des possibilités d'utilisation des réseaux sociaux et professionnels du Web », confirme François de Wazières, directeur international du recrutement de L'Oréal.

« Les candidats que je reçois sont très au fait des possibilités d'utilisation des réseaux sociaux et professionnels du Web »

Parmi les *aficionados* du Web, « les jeunes sont surreprésentés parmi les quelque 70 % des Français qui utilisent le Web de manière privilégiée dans le cadre de leur recherche d'emploi », indique Valérie Vaillant, présidente de l'Association des professionnels pour la promotion de l'emploi sur Internet (APPEI). « Les recruteurs n'ont plus le choix, il s'agit de répondre aux attentes de ceux qui arrivent sur le marché du travail, les moins de 25 ans baptisés Génération Y ou encore, d'ailleurs, Génération 2.0. Ces derniers, volatils, individualistes et très créatifs, sont demandeurs d'une information personnalisée, interactive et immédiate », analyse Christophe Blazquez, consultant à Pau, membre du réseau RH Partners, plus connu pour être le premier recruteur à s'être implanté dans le « Monde virtuel Second Life ».

CHATS : LA VALEUR SÛRE

Pour les entreprises, la question cruciale n'est donc plus de savoir s'il faut y aller, mais plutôt de savoir où aller, tant les évolutions sont rapides sur la Toile. Pour les observateurs du monde du recrutement, en premier lieu, les chats emplois représentent une valeur sûre. Organisés sur des sites spécialisés, ils répondent à un besoin de plus en plus prégnant au sein des entreprises. « Ils permettent de communiquer le plus largement possible, mais de manière personnalisée, quant à la diversité croissante des parcours et des métiers proposés », souligne Valérie Languille, directrice des talents du groupe Caisse d'épargne. « Sur un forum, nous pouvons apporter une réponse unique et instantanée à un candidat ; via un chat, cette dernière bénéficie à tous les internautes », résume Caroline Balland, responsable de la communication recrutement de la Société générale. François de Wazières se dit lui aussi très enthousiaste : « Les chats que nous avons organisés à la rentrée, sur *careernomics.com*, ont enregistré 800 inscrits, dont 20 % d'internautes participants. Le processus de recrutement se poursuit pour une quarantaine d'entre eux, un très bon taux ! » Une efficacité, en termes d'audience, qui a un prix. Les entreprises participant à « En ligne pour l'emploi », semaine de chats organisée par Canal Chat.com (dont la prochaine édition se déroulera du 10 au 14 mars), déboursent entre 5 000 et 9 500 € chacune pour participer à un ou plusieurs chats. Mais un chat « classique » peut largement coûter plus de 10 000 €.

Qu'en pensent les étudiants ?

La présence des recruteurs sur le Web 2.0 s'avère-t-elle attractive pour les jeunes ? « Nous allons le leur demander lors de notre prochaine enquête qui sera publiée au printemps », rapporte Abdou Ziat, country manager France chez Universum, qui réalise chaque année un sondage sur les entreprises préférées des étudiants européens. Mais d'après les questionnaires Universum américains, qui abordent déjà la question, les principales sources d'information sur les entreprises restent les forums, les stages, les sites Web de ces dernières ou encore les rencontres entre écoles et entreprises. « Néanmoins, les outils 2.0, notamment les sites de social networking, comme MySpace et Facebook, ou les blogs d'entreprises, sont de plus en plus utilisés », relève Abdou Ziat. Selon lui, l'exploitation de ces nouveaux outils par les recruteurs est indispensable « pour demeurer sur la même longueur d'ondes que la nouvelle génération ». Cependant, il s'agit de respecter les codes et le mode de fonctionnement de ces communautés, au risque de passer pour un intrus. « Les blogs qui marchent, et cela revient au même pour les pages Facebook des entreprises, sont ceux qui disposent d'un salarié dédié à leur animation et qui jouent le jeu de la transparence », estime l'expert d'Universum.

RÉSEAUX SOCIAUX ET BLOGS : « THE PLACE TO BE ? »

Autres outils vers lesquels se tournent les recruteurs, les réseaux sociaux du Web (Viadeo, LinkedIn, Facebook...), hauts lieux de *networking* des jeunes diplômés. « *Les sites qui s'affichent clairement professionnels [comme Viadeo ou LinkedIn, plus tourné vers l'international] peuvent être utilisés pour chasser les profils rares, pour obtenir un complément d'informations sur un candidat ou, de manière individuelle pour un recruteur, pour développer son réseau en entrant en contact avec d'autres experts* », estime Dominique Duflo, DRH de Sogeti. Ce dernier reconnaît d'ailleurs disposer, sur Viadeo, de « *quelques leaders d'opinion, à savoir des recruteurs volontaires qui affichent quelques-unes de nos offres sur leur profil* ».

Sur Facebook (un site plus personnel), les recruteurs font plutôt passer leurs messages via des *groups* (groupes d'intérêts), tels « *recrutement 2.0* » (1 700 membres, fondé par le site emploi Moovement), « *Neo Job Meeting* » (créé par les participants du salon virtuel sur Second Life, dont la prochaine édition aura lieu le 12 février de 15 h à 21 h) ou encore « *recruteurs* »... L'Oréal, qui ouvre un *group* pour chacun de ses événements touchant les jeunes diplômés (comme les Business Games, par exemple), utilise aussi Facebook pour acheter des espaces publicitaires. Un bon investissement ? « *Aux États-Unis, où j'ai travaillé ces dernières années, les recruteurs s'intéressent depuis longtemps à Facebook, qui pèse 60 millions de membres dans le monde* », témoigne François de Wazières. Convaincu, il annonce même le lancement, sur ce réseau, d'un projet innovant et d'envergure, par l'Oréal, « *dans les semaines à venir* ». Nous n'en saurons pas plus, le but du jeu étant dans ce domaine d'être toujours les premiers... À l'image du site de recrutement par cooptation Jobmeeters, qui a innové en ouvrant sa propre application⁽¹⁾ sur le réseau. Ce dernier actualise aussi régulièrement un blog présentant un « *baromètre de l'emploi sur Facebook* ». Les chiffres parlent d'eux-mêmes : durant le seul mois de novembre 2007, le nombre de Français inscrits sur Facebook a presque triplé, passant de 200 000 à 550 000 ! Aujourd'hui, le million serait déjà dépassé. Or, au sein de cette population – plutôt jeune et diplômée –, 60 % sont en recherche d'un stage ou d'un premier emploi. La nouvelle *place to be*, pour les recruteurs ? Pour l'heure, la plupart adoptent prudemment un rôle d'observateur.

Également présent sur Facebook, Christophe Blazquez juge son blog plus utile : « *Une activité chronophage, certes, mais qui est totalement entrée dans mon mode de travail et qui me permet de recevoir quatre ou cinq candidatures spontanées supplémentaires par jour*. » Ce mode de communication direct et

interactif peut, pour un recruteur, recouvrir des objectifs divers : le blog « *Trust Circle* », récemment fondé par Danone, vise, par exemple, à « *garder le contact avec les anciens participants* » de son Business Games Trust, « *et à leur permettre de rester connecter entre eux* », observe Christine Gas, responsable de la communication RH du groupe. Le blog connaît toutefois des débuts timides en France : la règle du jeu est de ne pas censurer les commentaires. Un libre parler auquel les entreprises ne sont pas encore prêtes.

SECOND LIFE : UN EFFET DE MODE ?

Second Life est, de ce point de vue, plus rassurant. Mais ce site – qui compte 10 millions d'inscrits – nourrit la polémique. La Société générale et Sogeti, par exemple, après réflexion, n'ont pas souhaité tester le recrutement via les mondes virtuels, déplorant le manque d'interaction directe avec les candidats. Ce qui leur évite d'être taxés d'opportunisme, Second Life étant réduit par certains à un effet de mode... dont le principal intérêt serait d'assurer d'importantes retombées médiatiques à moindre coût. Les entreprises participant au salon virtuel Neo Job Meeting (L'Oréal, Caisse d'épargne, Axa, Air France), ou celles qui y recrutent pour leur compte (comme BNP Paribas, les agences de recrutement Expectra et Kobalt et, plus récemment, la Marine nationale...) assument. « *Nous avons bénéficié d'échos dans la presse que ne provoquent pas, bien sûr, nos campagnes classiques* », déclare Bénédicte Monneron, responsable du recrutement BNP Paribas. La banque a tout de même investi 40 000 € dans son salon de recrutement virtuel organisé en juin 2007, « *soit le coût de deux à quatre annonces magazine* », reconnaît Bénédicte Monneron.

« *Second Life nous permet d'attirer des profils plus diversifiés et de toucher plus facilement des candidats sur tout le territoire* », mentionne Valérie Languille, pour la Caisse d'épargne. Selon cette dernière, les bénéfices doivent être mesurés « *aussi bien en termes de communication et d'image que de recrutement à plus ou moins long terme* ». L'Oréal, qui déclare avoir pour l'heure poursuivi le processus de recrutement avec une vingtaine des 300 candidats rencontrés virtuellement sur Second Life, se déclare satisfait... mais ne réitérera pas. « *Il était très important pour nous de tester cette nouvelle opportunité et il se peut que nous y revenions plus tard*, commente François de Wazières. *Mais, pour l'heure, nous sommes en phase d'expérimentation et ne savons pas encore sur quoi nous travaillerons demain.* » Comme le dit Christophe Blazquez, il s'agit pour chacun de « *tester puis d'éliminer, bref de se faire sa petite palette d'outils, sans perdre de vue que le recrutement s'achèvera toujours traditionnellement via un entretien en face-à-face* ».

MARINE RELINGER

60 % des Français inscrits sur Facebook sont en recherche d'un stage ou d'un premier emploi

NOTE _____
(1) Des informations issues du site Jobmeeters sont affichées directement sur la page Facebook des abonnés qui ont téléchargé l'application.

EN BREF

« CHÈRE » PARIS-DAUPHINE

En voulant augmenter les frais d'inscription de ses DU (diplôme d'université), Paris-Dauphine a créé la

« qu'il est interdit d'imposer aux étudiants inscrits à un diplôme national de s'inscrire parallèlement à une formation complémentaire, entraînant des frais supplémentaires, pour valider leur diplôme ». Elle ajoute que « toute décision entachée d'illégalité sera immédiatement déferée devant le juge par le recteur ».

sur ces points d'être accompagné, [pourra] s'adresser à la cellule. » Quant aux anciens présidents, respectivement de Saint-Étienne et Marne-la-Vallée, ils pourront être sollicités « pour des questions spécifiques concernant la stratégie politique de l'établissement ».

ZOOM

Des copies « discriminées » sous haute protection

Il était une fois un lot de copies qui traverse l'Atlantique. Un lot dont dépend l'avenir d'élèves d'outre-mer inscrits en prépa BCPST et concourant à l'entrée des grandes écoles agronomiques et vétérinaires. Un lot arrivant en métropole, bien après que les copies des élèves ayant composé dans l'Hexagone ont été mélangées et distribuées anonymement aux correcteurs. Un professeur d'outre-mer s'inquiète alors du sort de ses élèves. Corrigés séparément, seraient-ils victimes d'une discrimination ? Soucieuse de l'égalité républicaine, l'administration des concours fait appel, pour la session 2006, à un prestataire extérieur pour assurer le transport des copies en temps et en heure... Mais ce dernier échoue dans sa mission. En 2007, de grands moyens sont mis sur pied. Après avoir envisagé un temps de repousser la distribution des copies, le service des concours décide de payer un billet d'avion aller-retour à une personne chargée de leur transport. L'examen des résultats des étudiants ultramarins, entre les deux sessions, montre une amélioration de leurs notes et de leur rang de classement. C'est une histoire qui finit bien... La Halde a pris acte de cette bonne pratique et a décidé de conduire une enquête sur « les modalités d'organisation et de correction des copies des établissements préparatoires de métropole et d'outre-mer, ainsi que des éventuelles solutions mises en œuvre pour garantir l'égalité de traitement entre les candidats ».

polémique⁽¹⁾. Certes, les droits d'inscription des DU ne sont pas fixés par décret comme pour les diplômes nationaux, mais la ministre de l'Enseignement supérieur s'est agacée d'une éventuelle dérive qui consisterait à mettre en place des doubles cursus. Cette dernière rappelle donc dans un communiqué

HARO SUR LES CHARGES SOCIALES POUR LES DOCS ET POSTDOCS !

Et si les laboratoires de recherche universitaires étaient exonérés de cotisations d'assurances sociales, d'accidents du travail et d'allocations familiales pour les emplois de chercheurs doctorants et postdoctorants qu'ils rémunèrent ? Cette mesure permettrait « à certains laboratoires d'accueillir jusqu'à trois chercheurs supplémentaires », selon Françoise Branget, députée UMP du Doubs. Cette dernière a donc déposé une proposition de loi en ce sens qui va être prochainement examinée par la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

DEUX EX-PRÉSIDENTS REMPLIENT

Robert Fouquet et Yves Lichtenberger ont été désignés correspondants de la cellule d'appui aux universités pour la mise en œuvre de loi LRU. Créé le 1^{er} janvier par la CPU, ce dispositif compte au total quatorze membres. « Tout établissement qui se pose une question, qui engage un chantier de modernisation lié à la loi LRU, qui souhaite tirer les conséquences, dans son organisation, de l'audit IGAENR et, bien sûr, qui décide

NOUVELLE ESCALE À VARSOVIE DU MBA INTERNATIONAL PARIS

Décliné depuis 1999 dans huit pays, le MBA International Paris de l'IAE de Paris-Sorbonne ouvre, en mars, un programme délocalisé à Varsovie, avec son université des sciences de la vie. Les cours sont dispensés en anglais par les enseignants de cette université, de Paris-Sorbonne et de Dauphine. Les cadres formés recevront le diplôme français et le diplôme polonais.

ECS PART À LA RENCONTRE DES ÉTUDIANTS

ECS, société spécialisée dans le management et le pilotage des infrastructures informatiques, organise un tour de France des écoles de commerce et d'ingénieurs afin de recruter des jeunes diplômés. L'objectif est d'intégrer plus de vingt étudiants en stage ou en VIE pour les former au métier d'ingénieur commercial/ingénieur services, et de les engager ensuite en CDI. Au programme de ce tour de France (www.ecs-group.com) : forums entreprises, intervention de managers commerciaux lors de modules professionnels, simulation d'entretiens et études de cas.

NOTE

(1) Pour en savoir plus, consulter notre site www.educpros.fr.

TÉLEX

◉ **Dix universités en compétition.** Elles ont été sélectionnées par la CPU, non pas pour concourir à « l'Opération campus », mais au jeu « Questions pour un champion », spécial universités, diffusé sur France 3, fin janvier. La gagnante de l'édition 2008 est l'université de Dijon grâce aux mérites d'un étudiant inscrit en médecine. ◉ **La génération 2004 sur la sellette.** Les premiers résultats de la dernière enquête générationnelle du CEREQ, éditée tous les trois ans, seront rendus publics le 21 février. La génération 2004 a été auscultée au printemps dernier. ◉ **Grenoble 1 se félicite du prix Turing.** Pour la première fois, l'équivalent du Nobel pour les informaticiens – créé en 1966 – a été décerné à un chercheur français : Joseph Sifakis, directeur de recherche au CNRS, docteur-ingénieur et docteur d'État de l'université Joseph-Fourier. ◉ **Une étape dans le XVIII^e pour l'EHESS.** Le lobbying de l'EHESS pour ne pas emménager, dès l'été prochain, à Aubervilliers, a porté ses fruits. L'école occupera des locaux provisoires situés dans le XVIII^e arrondissement, en attendant l'achèvement, en 2012, de la Cité des humanités et des sciences sociales, à l'est de Paris. ◉ **Une mission pour la diversité.** À la demande de Valérie Pécresse, le sociologue Michel Wieviorka, directeur d'études à l'EHESS, va se pencher sur la notion de diversité. Il devra notamment définir un programme de recherches en sciences humaines et sociales sur ce thème. La ministre attend ses conclusions pour la prochaine rentrée universitaire. ◉ **Un institut Confucius dans l'est de la France.** Après Poitiers, Paris, La Rochelle et Rennes, Strasbourg ouvrira, à la rentrée 2008, un institut Confucius. Équivalents chinois des alliances françaises, ces établissements encouragent l'apprentissage de la langue et de la culture chinoises. Il en existe 210 répartis dans plus de 50 pays.

GROS PLAN

Métier d'enseignant : les points polémiques du rapport Pochard

Le rapport⁽¹⁾ de la commission Pochard remis le 4 février à Xavier Darcos propose de multiples pistes pour réformer, à défaut de revaloriser, la condition enseignante. Si le ministre de l'Éducation nationale devait suivre ces préconisations, alors le métier d'enseignant connaîtrait une profonde mutation dès 2009. Parmi les pistes qui suscitent la polémique : l'annualisation du temps de service des enseignants ou encore la fin du concours national. Le SNES-FSU dénonce, quant à lui, une véritable « provocation » et menace d'un « conflit majeur » avec toute la profession.

Une annualisation du temps de service. « *L'enseignant du XXI^e siècle* » doit être plus flexible. L'annualisation du temps de service offrirait une plus grande autonomie aux établissements dans leur organisation pédagogique. Elle permettrait de moduler et de reconnaître les missions des enseignants dont le rapport Pochard reconnaît la diversité. Cette proposition rencontre la farouche opposition des syndicats car elle implique de toucher au service hebdomadaire des enseignants régi par les décrets de 1950. Ceux-là mêmes auxquels Gilles de Robien s'était attaqué et sur lesquels il avait dû faire marche arrière au printemps 2007. La reconnaissance de toutes les tâches effectuées pourrait faire l'objet d'une prime sonnante et réverbérante. Les heures supplémentaires seraient plus strictement encadrées. Une prime, enfin, serait octroyée pour accompagner les jeunes enseignants en début de carrière⁽²⁾.

Pas de rémunération à la performance. Le *Figaro* avait « digéré » un peu trop vite les déclarations de Michel Rocard⁽³⁾. Pour augmenter le salaire des enseignants, le « travailler plus pour gagner plus » pourrait se tra-

duire par une augmentation des obligations de service de dix-huit à vingt-deux heures, soit deux mois de salaires supplémentaires. La réforme de la hors-classe est également envisagée. Tout comme la récompense du mérite des enseignants. En revanche, la rétribution financière de la performance reste une question « difficile » pour la commission Pochard, selon laquelle la reconnaissance de la performance « ne saurait être dans un premier temps que collective et précédée d'expérimentations ». La possibilité de négociation contractuelle entre l'enseignant et son employeur, c'est-à-dire l'État, est également évoquée dans le document.

La fin du concours à recrutement national ? La commission Pochard formule également de nombreux scénarios pour l'entrée dans le métier et plus spécifiquement pour le recrutement des enseignants. Sans craindre la polémique, le rapport veut distinguer certification et recrutement. L'idée est de « *masteriser* » la formation des futurs profs. Plusieurs pistes sont alors ouvertes : soit le concours est maintenu ; soit, après vérification des qualifications, le recrutement s'effectuerait localement en fonction des besoins. Bref, la fin du concours à recrutement national est clairement envisagée, y compris dans les couloirs du ministère. Le milieu et la fin de la carrière sont encore interrogés par la commission Pochard qui invite à « reconnaître les cycles » dans la vie professionnelle des enseignants et même des reclassements ailleurs dans la fonction publique après un certain nombre d'années de carrière. En résumé, le rapport Pochard invite à une véritable révolution ou peut-être tout simplement à une invention de la politique de GRH⁽⁴⁾ dans l'Éducation nationale. GrD ET MF

NOTES

- (1) Disponible sur www.education.gouv.fr.
- (2) Un jeune professeur gagne aujourd'hui 1,3 fois le Smic.
- (3) Cf. article sur www.educpro.fr sur les raisons de la démission de l'ancien Premier ministre.
- (4) Gestion des ressources humaines.

L'ÉVÉNEMENT (suite)

par principe à l'argent du privé. Mais cela ne doit pas entraîner un désengagement financier de l'État ; et un contrôle est absolument nécessaire pour que ce ne soient pas les entreprises qui donnent forme à l'université en fonction de leurs propres besoins. On sait aussi que l'argent n'ira pas dans certaines disciplines : dans ces conditions, la loi va accentuer la disparité qui est déjà très grande entre les universités mais aussi entre les disciplines. Autant dire que la littérature et les sciences humaines sont évidemment menacées.

On a l'impression que deux visions de l'université s'opposent encore. D'un côté, une université ouverte à la professionnalisation, de l'autre, une université tournée vers les savoirs. Sont-elles incompatibles ?

Il faut le dire clairement : le discours actuel sur la professionnalisation à l'université est une escroquerie. Si, dès la première

année, on pense les formations en termes de compétences à acquérir pour une insertion professionnelle immédiate, on va « formater » des gens qui risquent d'être condamnés à occuper des emplois sans réel intérêt. C'est le contraire de ce qui se fait dans plusieurs pays anglo-saxons où l'on sait qu'à un certain niveau d'études les disciplines censément « inutiles » deviennent « utilisables ». L'université n'est pas une école professionnelle : elle doit continuer de permettre d'acquérir des savoirs – et non des savoir-faire. Un lieu de savoir et de recherche, qui développe des capacités de réflexion et de critique, n'est pas déconnecté de ce que certains appellent la « réalité » du marché du travail. Au contraire. Mais j'ai bien conscience que la vision que nous défendons peut paraître dépassée dans une société qui se désintéresse de la formation intellectuelle. Il n'est pas excessif de dire que le pouvoir en place désire à l'évidence notre disparition. PROPOS RECUEILLIS PAR EV

Trombinoscope

■ **JEAN-MICHEL NICOLLE** succède à Alain Jeneveau à la direction de l'EPF, école d'ingénieurs à Sceaux. Outre la création et le développement de plusieurs cabinets d'expertise, d'audit et de conseil, Jean-Michel Nicolle est l'auteur d'ouvrages liés aux activités de contrôle de gestion et d'expertise comptable. Il a exercé les fonctions de professeur, puis de directeur-adjoint de l'Institut national des techniques économiques et comptables du CNAM.

■ **ÉRIC PARLEBAS**, 44 ans, ex-directeur de l'ESTACA, prend la direction de l'EFREI, école d'ingénieurs de Villejuif (94). Il remplace Jean Klein, retraité,

désormais professeur émérite de physique à Paris 7. Éric Parlebas est titulaire d'un MBA de l'ESSEC. Il a travaillé pendant de longues années dans le secteur privé avant de rejoindre l'ESTACA en 2001.

■ **MANUEL TUNON DE LARA**, 49 ans, est le nouveau président de Bordeaux 2. Il remplace Bernard Bégaud, nommé président honoraire. Ce praticien hospitalier, professeur de pneumologie, occupait jusqu'ici des fonctions de vice-président chargé des relations internationales. Il a été aussi coordonnateur de la commission prospective relations internationales du PRES Université de Bordeaux.

AGENDA

13 mars, Paris, EHESS.

Universités et grandes écoles. Pierre Veltz, enseignant-chercheur à l'École des ponts et chaussées, et Jean-Richard Cytermann, professeur associé à l'EHESS, interviendront lors de ce séminaire consacré aux « grands enjeux de l'évolution des systèmes éducatifs ». Contact : Jean Richard Cytermann, 01.55.55.97.12, jean-richard.cytermann@recherche.gouv.fr, www.ehess.fr/ue/2007-2008/ue212.html.

14 mars, Paris, la Sorbonne.

Les recteurs d'académie et la fonction rectorale, deux cents ans d'histoire. Ce thème fait partie d'un colloque international sur l'histoire de l'éducation en France et dans le monde. Jean-Noël Luc (Paris 4), Pierre Caspard (INRP) et Jean-François Condette (IUFM de Reims) sont les responsables scientifiques de cette rencontre. Contact : Service d'histoire de l'éducation, 01.44.32.26.05, she@inrp.fr, www.inrp.fr/she/actualite_manifestations.htm#congre.

14 et 15 mars, Lille, Grand Palais.

Salon de la formation continue pour adultes et Salon de la poursuite d'études. Ces salons sont organisés chaque année par La Voix-l'Étudiant. Le premier vise à aider des salariés ou des chercheurs d'emploi à « se former pour se réussir ». Le second s'adresse à des étudiants confirmés ayant effectué au minimum une année d'études postbac. Contact : Prune Richmond, 03.20.63.67.17, www.letudiant.fr.

14 au 16 mars, Paris, Porte-de-Versailles.

Salon de l'Étudiant. Le groupe l'Étudiant attend quelque 250 000 visiteurs pour ce rendez-vous parisien à destination des lycéens, étudiants et jeunes diplômés. Se tiendront de nombreuses conférences thématiques pour mieux s'orienter. Contact : Justine Massemyn, 01.48.07.43.21, justine.massemyn@letudiant.fr, www.letudiant.fr.

SUR LE WEB

EducPros.fr, un nouveau site de l'Étudiant pour les professionnels de l'éducation.

Afin de mieux répondre à vos attentes, nous vous proposons à partir de cette semaine – en complément de *La Lettre de l'Étudiant* – un nouveau site d'actualités et de services spécialisés. **EducPros.fr** offre aux professionnels et décideurs de l'enseignement toutes les informations et tous les outils nécessaires à leurs prises de décision. Vous y trouverez **chaque jour en accès libre** :

- toute l'actualité en temps réel
- un décryptage des grands enjeux de l'éducation et du supérieur
- l'actualité commentée par les professionnels du secteur (interviews, tribunes libres, etc.)
- des dossiers de fond sur les grandes thématiques de l'enseignement supérieur
- des conseils pratiques aux enseignants du secondaire à l'université
- une veille sur les innovations dans les autres pays.

Par ailleurs, parmi les services d'EducPros.fr :

- les 500 personnalités qui font l'enseignement supérieur avec leur biographie
- l'annuaire des 2 600 décideurs du secteur de l'éducation
- l'annuaire des établissements et des formations du supérieur
- une base documentaire.

Rédactrice en chef de *La Lettre de l'Étudiant* : Maëlle FLOT, 01.48.07.42.38, maelle.flot@letudiant.fr – Rédaction : Céline MANCEAU, 01.48.07.42.80, celine.manceau@letudiant.fr – Télécopie 01.48.07.43.14 – Ont collaboré à ce numéro : Élisabeth BLANCHET (correspondante à Londres), Gregory DANIEL, Géraldine DAUVERGNE, Sylvie LETOURNEUX, Marine RELINGER, Emmanuel VAILLANT – Secrétariat de rédaction : Claire BAYLE, claire.bayle@letudiant.fr – Conception graphique : Éliane DEGOUL – Fabrication : Sabine ENDERS – Diffusion : Sabine MESSIER ; e-mail : lalettre@presse-info.fr – Abonnements : 03.44.03.42.75 – Président : René SILVESTRE – Directeur général exécutif, directeur de la publication : Jean WEISS – Directeur de la rédaction : Olivier ROLLOT – Rédacteur en chef du magazine *l'Étudiant* : Philippe MANDRY – Imprimerie : Arts Print, 92, rue Sartoris, 92250 La Garenne-Colombes – Commission paritaire : 0909485316 – Dépôt légal : février 2008 – ISSN : 0989-6384 – Copyright : l'Étudiant 2008.

Recevez « La Lettre de l'Étudiant » en avant-première dès le vendredi matin par mail, sans supplément de prix !

Inscrivez-vous à l'adresse suivante : lalettre@presse-info.fr, avec votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

À retourner à l'Étudiant, B410, 60732 Sainte-Geneviève cedex
OUI, je m'abonne à *La Lettre de l'Étudiant* (1 an – 40 numéros) au tarif de 389 €
Abonnements groupés – conditions spéciales : tél. 01.48.07.42.59.

Je joins mon règlement de 389 € par chèque chèque postal mandat-lettre
 Je réglerai ultérieurement à réception de votre facture

NOM : PRÉNOM :

FONCTION : ORGANISME :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Je souhaite recevoir *La Lettre de l'Étudiant* en avant-première tous les vendredis à mon adresse électronique :